

# ACTION URGENTE

## CRAINTES POUR LA SANTÉ D'UN MILITANT DE L'OPPOSITION EN DÉTENTION

Tofig Yagublu, journaliste et militant de l'opposition, est incarcéré depuis son arrestation le 22 mars pour « hooliganisme ». Ses proches s'inquiètent pour sa santé en détention, à l'heure où la pandémie du COVID-19 gagne du terrain en Azerbaïdjan. Il faut le libérer immédiatement.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Ilham Aliyev**

**Président de l'Azerbaïdjan**

19 Istiqlaliyyat Street Baku AZ1066, Azerbaïdjan

Utilisez le formulaire en ligne : [https://en.president.az/letters/new\\_form](https://en.president.az/letters/new_form)

Facebook : <https://www.facebook.com/PresidentIlhamAliyev/>

Twitter: <https://twitter.com/presidentaz?lang=en>

Monsieur le Président,

Je déplore l'incarcération récente de **Tofig Yagublu**, politicien d'opposition et journaliste azerbaïdjanais, qui est victime de harcèlement depuis des années en raison de son militantisme pacifique. Dimanche 22 mars, Tofig Yagublu a été appréhendé à Bakou, la capitale, après un accident de la route ayant impliqué son véhicule. Le lendemain, un tribunal municipal de Bakou l'a placé en détention provisoire pour trois mois. Il est accusé de hooliganisme et risque jusqu'à sept ans de prison s'il est déclaré coupable.

Tofig Yagublu assure qu'il est innocent, que l'autre voiture impliquée dans la collision avait délibérément provoqué l'accident, et que le couple à bord de ce véhicule l'a accusé à tort d'agression. Tofig Yagublu a appelé la police ; quand les policiers sont arrivés, ils l'ont arrêté comme suspect. Il a passé la nuit dans un poste de police, et c'est seulement le lendemain que son avocat a pu le voir, au tribunal durant l'audience concernant son placement en détention provisoire.

La famille de Tofig Yagublu s'inquiète de son état de santé. Tant qu'il se trouve en détention, il est particulièrement vulnérable face au COVID-19, car le virus se répand rapidement en Azerbaïdjan, comme dans de nombreux autres pays. Il a 59 ans et sa santé a été affectée par les trois années qu'il a passées en prison après avoir été condamné sur la base de charges forgées de toutes pièces, à l'issue d'un procès aux motivations politiques, ainsi que par les mauvais traitements qu'il a subis alors qu'il était en détention administrative en 2019.

**À la lumière de ce qui précède, je vous exhorte à :**

- **prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que Tofig Yagublu soit immédiatement libéré, et à garantir que sa santé ne soit pas menacée ;**
- **s'il existe une raison légitime de soupçonner Tofig Yagublu, ou toute autre personne en Azerbaïdjan, de quelque violation que ce soit, veiller à ce qu'ils bénéficient d'un procès équitable et des droits qui y sont associés, y compris le droit de consulter un avocat et la possibilité d'être représentés par un avocat de leur choix ;**
- **mettre fin à la persécution de Tofig Yagublu et garantir que chaque personne en Azerbaïdjan puisse jouir de ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Tofig Yagublu est journaliste et président adjoint du parti d'opposition Musavat.

En octobre 2019, il a été détenu pendant 30 jours pour avoir prétendument refusé d'obtempérer aux ordres de la police lors d'une manifestation pacifique brutalement dispersée par les forces de l'ordre. Tofig Yagublu a dit avoir été torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention, mais ces allégations n'ont jamais donné lieu à une véritable enquête. En envoyant une nouvelle fois Tofig Yagublu derrière les barreaux, non seulement les autorités azerbaïdjanaises portent atteinte à ses droits fondamentaux, mais elles mettent en outre sa santé, voire sa vie, en danger.

Il a été arrêté pour la première fois en 2013 après s'être rendu dans la ville d'Ismayili, dans le nord de l'Azerbaïdjan, les 23 et 24 janvier 2013, afin d'y observer des manifestations et émeutes qui avaient éclaté sur place. En mars 2014, à l'issue d'un procès inique consécutif à des accusations motivées par des considérations politiques, il a été déclaré coupable d'incitation à des violences de grande ampleur par le tribunal chargé des crimes graves de Shaki, et a été condamné à cinq ans de prison. Amnesty International avait alors reconnu Tofig Yagublu comme un prisonnier d'opinion.

Le 5 novembre 2015, la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré qu'en privant Tofig Yagublu de sa liberté en l'absence d'éléments permettant raisonnablement d'établir des responsabilités pénales, l'Azerbaïdjan a porté atteinte à ses droits en vertu de l'Article 5 (droit à la liberté et à la sûreté) de la Convention européenne des droits de l'homme (Yagublu c. Azerbaïdjan, requête n° 31709/13). Tofig Yagublu a été libéré en mars 2016 à la faveur d'une grâce présidentielle après avoir passé plus de trois ans en prison.

Amnesty International recense depuis des années des violations des droits humains en Azerbaïdjan. Le droit aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique est fortement restreint, et un grand nombre de journalistes, de défenseur-e-s des droits humains et d'autres militant-e-s se trouvent en butte à des manœuvres de harcèlement, à des poursuites reposant sur de fausses accusations et à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès iniques. Selon des défenseur-e-s azerbaïdjanais des droits humains, une centaine de personnes se trouvent actuellement en prison ou en détention après avoir été arrêtées sur la base de charges aux motivations politiques. Cette pratique a des répercussions sur la société civile en Azerbaïdjan, créant un climat de peur et d'autocensure. Alors que les arrestations et les poursuites visant des dissident-e-s pour des raisons politiques continuent, l'Azerbaïdjan reste fermé à tout examen de la situation des droits humains. Cela fait plusieurs années que les observateurs internationaux spécialisés dans ce domaine, dont Amnesty International, ne sont pas autorisés à se rendre dans le pays.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES** : azéri, anglais, russe  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE** : 6 mai 2020  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Tofig Yagublu (il)